



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 107-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.299

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gasser (Ostermundigen, PVL) (porte-parole)
Kocher Hirt (Worben, PS)
Michel (Schattenhalb, UDC)
Marti (Scheunen, Le Centre)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV)
Zimmerli (Bern, PLR)
Vögeli (Frauenkappelen, PVL)
Baumann (Münsingen, UDF)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Augmentation du nombre de places d'études en médecine : mesures pour renforcer les domaines de spécialisation touchés par des pénuries de personnel attestées

Le canton de Berne connaît une pénurie de personnel qualifié dans les soins de base (médecine de famille, pédiatrie, psychiatrie et psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte) mais aussi dans d'autres spécialités telles que la dermatologie. Cette pénurie affecte la patientèle dans son ensemble, tous âges confondus, et tend à s'aggraver aux niveaux cantonal, national et mondial. Or, indépendamment des prévisions pour le futur, les ressources actuelles ne permettent déjà plus de répondre à la demande dans le canton de Berne dans les spécialités relevant des soins de base citées précédemment.

Nous faisons face à une crise sanitaire qui frappe les patientes et patients de tous âges. Cette crise, qui se caractérise par un défaut d'accès aux soins, constitue un problème pour les patientes et patients, pour leurs proches, mais aussi pour les spécialistes et organisations impliqués. Elle génère en outre des coûts secondaires élevés, tant sur le plan médical qu'économique. Nous avons besoin d'un plus grand nombre de diplômées et diplômés en médecine humaine et de conditions de travail attrayantes qui incitent les étudiantes et étudiants à s'orienter davantage vers des spécialités actuellement sous-dotées et à les exercer longtemps. Le développement d'une collaboration étroite et coordonnée entre les différentes professions de la santé dans le domaine des soins de base et l'augmentation souhaitée du nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université de Berne vont dans le sens des priorités nationales fixées dans l'Agenda Soins de base (OFSP, 2025). La création de réseaux de soins associant les divers

personnels de santé permet d'améliorer la situation en matière d'accès aux soins. C'est pourquoi cette pratique devrait être enseignée et promue durant les études.

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'accroître le nombre de places d'études en médecine humaine à l'Université de Berne et de mettre à disposition les ressources financières nécessaires pour créer et conserver ces places ainsi que des formats de formation axés sur la pratique, et ce notamment dans les soins de base – il veillera ce faisant à garantir le maintien des instruments de promotion dans la formation initiale et postgrade au même niveau de qualité qu'actuellement malgré l'augmentation des effectifs ;
2. d'accorder la priorité à l'achèvement des projets d'infrastructure prévus sur le campus de l'Île, qui sont nécessaires pour pouvoir augmenter le nombre de places d'études en médecine ;
3. de promouvoir et de financer des approches innovantes dans l'enseignement (en particulier dans la formation initiale et postgrade) ainsi que des mesures qui contribueront à faire en sorte que les étudiantes et étudiants optent en premier lieu pour des spécialités qui connaissent une pénurie de personnel attestée, et qu'ils exercent ensuite longtemps cette spécialité.

Développement :

L'Université de Berne a augmenté le nombre de places d'études en première année de médecine humaine de 220 à 320 en 2017-2018, avant de le faire passer à 335 en 2022-2023. Elle est aujourd'hui arrivée aux limites de ses capacités, tant en termes de locaux que de finances. Une partie des enseignements est aujourd'hui dispensée dans des bâtiments provisoires (p. ex. dans la maison Renfer, sur le site de l'ancien hôpital Ziegler ou dans un ancien cinéma pour les cours théoriques) et, de manière générale, les infrastructures et le personnel représentent actuellement des facteurs limitants. Il est dès lors important que les bâtiments prévus (p. ex. bâtiments de formation sur le campus de l'Île) soient construits au plus vite.

Par ailleurs, des moyens financiers supplémentaires doivent être mis à disposition pour que la qualité de la formation puisse être maintenue voire renforcée malgré l'augmentation des capacités d'études en médecine, nécessaire d'urgence. Ces ressources doivent viser avant tout les spécialités concernées par une pénurie de personnel qualifié ainsi que les formats de formation de qualité axés sur la pratique, tels que les stages dans les soins de base (médecine de famille, pédiatrie, psychiatrie et psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte). Les stages constituent en effet un élément-clé de la formation qui donne envie aux étudiantes et étudiants de s'orienter vers les soins de base ou vers d'autres spécialités sous-dotées et d'y exercer durant plusieurs années. Il est également capital que les mesures de promotion de la formation initiale et postgrade en médecine de famille, mises en œuvre avec succès au cours des dernières années ou en projet, soient garanties malgré l'augmentation des effectifs et poursuivies dans la qualité que nous connaissons. Parmi ces mesures figurent en particulier les stages obligatoires dans un cabinet de médecine de famille, les programmes d'assistantat au cabinet médical ainsi que les instruments de coaching et de mentorat. Ces mesures sont primordiales pour recruter un nombre suffisant d'étudiantes et d'étudiants dans la spécialité largement sous-dotée qu'est la médecine interne générale (médecine de famille). Les mesures déjà prises dans ce domaine ont fait leurs preuves et ne doivent pas être réduites du fait de l'augmentation du nombre de places d'études, par exemple pour des questions de capacités ou d'ordre financier.

Outre la croissance du nombre de places d'études en médecine, il est important de mettre en place des incitations à une collaboration interprofessionnelle dans les soins de base ambulatoires, des incitations qui s'inscrivent dans un continuum entre formation et entrée dans le monde du travail, et de faire ainsi découvrir aux étudiantes et étudiants des spécialités variées, exigeantes et intéressantes afin de susciter leur intérêt. Ce sont là des mesures essentielles car les soins de base ont besoin d'attirer la relève en médecine interne générale, en pédiatrie ainsi qu'en psychiatrie et psychothérapie de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte pour lutter contre la pénurie de personnel qui les frappe.

Il s'agit donc de promouvoir les soins de base ambulatoires et la collaboration interprofessionnelle dans la formation initiale, la formation postgrade et le perfectionnement des médecins. Renforcer la collaboration interprofessionnelle, c'est en effet accroître l'attractivité des soins de base, intensifier la promotion de la relève, améliorer l'accès aux soins et, à long terme, éviter des hospitalisations coûteuses. La Faculté de médecine de l'Université de Berne a élaboré de premières idées quant à la manière dont cette promotion pourrait être mise en œuvre.

La pénurie de personnel ne touchant pas uniquement les soins de base, il est aussi nécessaire de prendre des mesures pour soutenir les autres spécialités concernées telles que la dermatologie. Il convient également d'améliorer les conditions de travail des médecins afin qu'ils restent dans la profession le plus longtemps possible une fois leur diplôme obtenu. Par ailleurs, la Faculté de médecine a fait de la prévention et de la promotion de la santé une priorité de sa Stratégie 2030 et, suivant cette ligne, a ouvert en 2023 la première filière universitaire au monde consacrée à la santé psychique et neurologique, le CAS in Brain Health. Étant donné la charge élevée et en augmentation que représentent les maladies mentales et neurologiques (la dépression, les accidents vasculaires cérébraux, les migraines, les troubles du sommeil ou encore les maladies neurodégénératives comme la démence touchent aujourd'hui plus d'un tiers de la population), les offres de formation innovantes, intégrées et globales mettant également l'accent sur la promotion de la santé et la prévention ont un rôle important à jouer. La promotion de la santé est ainsi, à raison, l'une des priorités de la Stratégie 2030 de la Faculté de médecine de l'Université de Berne.

Motivation de l'urgence : compte tenu de la pénurie de médecins que nous connaissons principalement dans les soins de base, nous avons besoin de toute urgence de places d'études supplémentaires en médecine. Il est nécessaire que ces places s'accompagnent de formats d'étude de qualité axés sur la pratique dans les soins de base ainsi que d'une promotion, auprès de la relève, de la collaboration interprofessionnelle et interdisciplinaire dans les soins de base. Par ailleurs, une partie de la formation continue d'être dispensée dans des bâtiments provisoires dont la durée d'utilisation est limitée. C'est pourquoi il est urgent de construire les infrastructures promises sur le campus de l'Île. Pour pouvoir augmenter les capacités d'études en médecine dans le canton de Berne et lancer les mesures destinées à promouvoir les spécialités confrontées à une pénurie de main-d'œuvre attestée, le Conseil-exécutif doit débloquer les ressources financières nécessaires.

Destinataire
– Grand Conseil